

République Française
Département
Loiret
SIRIS AUTRUY/CHARMONT/LEOUVILLE

Extrait du registre
des délibérations du Siris Autruy Charmont Léouville
Séance du 19/10/2020

L' an deux mil vingt, le 19 octobre à 18 heures 30, les membres du SIRIS, régulièrement convoqués, se sont réunis au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Madame Nathalie CHAILLER, Présidente du SIRIS

Présents : Mme Nathalie CHAILLER, désignée par le Conseil Municipal d'AUTRUY SUR JUINE, Mme Magali ROLLET (suppléante), désignée par la Communauté de Communes du Pithiverais, pour la commune d'AUTRUY SUR JUINE ; Mmes LAROYE Aurélie et PERON Adeline, désignées par la Communauté de la Plaine du Nord Loiret, pour la commune de CHARMONT EN BEAUCE, Mmes MERCIER Mathilde et PANNEKOUCKE Maria, désignées par la Communauté de la Plaine du Nord Loiret, pour la commune de LEOUVILLE

Nombre de membres

- En exercice : 6
- Présents : 6

Date de la convocation : 09/10/2020

Le compte-rendu de la séance du 31 août 2020, transmis à l'ensemble des délégués, est approuvé à l'unanimité par les membres présents.

Appel complémentaire de fonds suite à la COVID 19

La Présidente informe le conseil que la fermeture des écoles du 16 mars au 11 mai puis la réouverture partielle jusqu'en fin d'année scolaire a entraîné une baisse très importante des recettes du SIRIS (pas de cantine ni de garderie).

Par ailleurs, des dépenses exceptionnelles (masques, produits virucides très onéreux) ont été réalisées. Les plannings des agents ont également été revus puisque le protocole sanitaire impose un lavage quotidien des lieux (réalisé auparavant tous les deux jours).

Enfin, la DETR liée aux travaux des cours d'école est moins importante que prévu initialement au budget primitif, entraînant également un manque à gagner de 4000 euros.

Considérant ces baisses de recettes,

Considérant les dépenses exceptionnelles liées à la COVID 19,

Considérant la répartition à effectuer en fonction des critères retenus au budget primitif,

Après en avoir délibéré, le Conseil syndical, à l'unanimité :

- Estime le besoin de financement pour la vie scolaire à 29 000 euros, qui sera réparti pour la commune d'Autruy pour 17 882.79 € et pour la communauté de communes de la Plaine du Nord Loiret pour 11 117.21 €
- Estime le besoin de financement pour les bâtiments scolaires à 4 000 euros, qui sera réparti pour la communauté de communes de la Plaine du Nord Loiret pour 1 533.41 € et pour la communauté de communes du Pithiverais pour 2 466.59 €,
- Laisse à la Présidente le soin d'émettre les titres complémentaires correspondants.

Décision modificative

La Présidente indique au conseil que l'article 2051 (investissement) n'a pas été suffisamment abondé au budget primitif.

Afin de permettre le paiement de la facture BERGER-LEVRAULT d'un montant de 1764 euros TTC, il y a lieu de prévoir la décision modificative suivante :

| | | | |
|--------------|---|--------------|-------------|
| Chapitre 011 | D | Article 6064 | - 100 euros |
| Chapitre 023 | D | | 100 euros |
| Chapitre 021 | R | | 100 euros |
| Chapitre 20 | D | Article 2051 | + 100 euros |

Après en avoir délibéré, le Conseil syndical, à l'unanimité :

- Vote la décision modificative
- Autorise le paiement de la facture BERGER-LEVRAULT.

Personnel

La Présidente indique au conseil que la salle de motricité doit être désinfectée tous les jours, puisqu'elle est utilisée quotidiennement.

Cette tâche a été confiée à Marine CHAUMETTE, ce qui représente un surcroît de 0.5 h par jour, mais n'était pas prévue dans son contrat d'embauche initial. La Présidente propose donc au conseil que ces heures lui soient rémunérées chaque mois en heures complémentaires. Le conseil syndical y est favorable.

Frais d'écolage à payer à la commune de Guigneville

La Présidente rappelle au conseil qu'une enfant domiciliée à mi-temps à Autruy est scolarisée à Guigneville. Les frais d'écolage ont été transmis par Guigneville et s'élèvent à 700 euros par an. La somme de 350 euros sera donc réclamée au SIRIS en fin d'année scolaire.

Lave-vaisselle

La Présidente fait savoir au conseil que le lave-vaisselle de Charmont est hors-service. Un nouveau a donc été commandé et est en service depuis quelques jours.

Conseil d'école

Le prochain conseil d'école est programmé au 05 novembre prochain ; l'invitation sera transférée aux membres titulaires du SIRIS.

Achat de jeux par l'association Les galoupiots

La Présidente informe le conseil que l'association Les galoupiots a acheté des jeux d'extérieur pour les deux écoles (buts, ballons, cordes, mikados géants...)

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19 heures 20